

ACTUALITE DES BAUX D'HABITATION

DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures scindée en 2 demi-journées de 3h30 chacune (9h30-13h ou 14h-17h30)

PUBLIC VISÉ

- Cette formation s'adresse à toute personne exerçant dans un service Gestion locative souhaitant mettre à jour ses connaissances.
- Prérequis : Connaître les bases de la gestion locative

OBJECTIFS

- Aborder les nouveautés relatives aux baux d'habitation en matière législative, règlementaire et jurisprudentielle et savoir les appliquer au quotidien

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Différents supports et outils seront remis aux stagiaires durant la formation.
- Les participants seront amenés à travailler en sous-groupe, à participer à des jeux de rôles avec apports théoriques et pratiques de l'animateur.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Bernard CHARLUET : Ancien directeur de cabinet d'administration de biens, aguerri à la formation professionnelle depuis plus de 20 ans. Il se consacre désormais à temps complet aux activités de formateur et consultant dans les domaines de la gestion locative et de la copropriété.

CONTENU DE LA FORMATION

I. Préambule : Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions – Réponses

II. La loi HAMON

III. Décrets et arrêtés publiés depuis la loi ALUR

- Recherche et sélection du locataire
- Le couple dans le bail
- Le dépôt de garantie

IV. Jurisprudence récente

V. Les futures évolutions législatives

DEBAT ET QUESTIONS-REPOSES AVEC LES PARTICIPANTS

Les participants pourront, à tout moment au cours de cette journée, intervenir et poser les questions.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises. Pour 6 journées prises, la 6ème journée est offerte.